



CHARCUTIERS - TRAITEURS - 2010

JOURNEES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE
ROMORANTIN-LANTHENAY
30 et 31 OCTOBRE 2010

Avec l'Italie invitée

REGLEMENT DU CONCOURS
EXPOSITION ARTISTIQUE DE PLATS FROIDS



Patronné par le CEPROC

Les **Journées Gastronomiques de Sologne** organisent une **EXPOSITION ARTISTIQUE** basée uniquement sur la présentation du froid et la dégustation.

Les pièces seront jugées selon :

- | | |
|---|------------|
| - conception de la pièce | coeff. 1 |
| - l'innovation, la technique et le comestible de la pièce | coeff. 2 |
| - le sens artistique avec l'utilisation des couleurs | coeff. 1,5 |
| - la dégustation | coeff. 3 |

Le classement sera effectué en trois catégories :

- **PLUS DE 23 ANS**
- **MOINS DE 23 ANS**
- **APPRENTIS** pièces individuelles, jusqu'à la fin de leur apprentissage ou 18 ans.

Les **APPRENTIS au dessus de 18 ans doivent obligatoirement fournir une photocopie de leur contrat attestant de leur appartenance à cette catégorie.**

Les jeunes en formation au brevet professionnel seront inscrits dans la catégorie MOINS DE 23 ANS.

ARTICLE I - THEME

Thème : **Léonard de Vinci**

D'autres fabrications peuvent être ajoutées à la pièce, mais elles ne seront pas prises en considération pour la dégustation. **Seule la pièce imposée sera jugée pour la note de dégustation.**

A - PIECES ARTISTIQUES CHARCUTIERS-TRAITEURS pour les APPRENTIS - MOINS DE 23 ANS ET PLUS DE 23 ANS

- 1) 4 jambonnettes de canard farcies aux fruits secs
- 2) Mini buffet apéritif Toscan pour 4 personnes (5 produits différents par personne)

Pour la dégustation, prévoir sur une assiette 4 tranches de jambonnettes et sur une autre, 3 échantillons de chaque produit mis en oeuvre pour le mini buffet apéritif.

JOURNÉES  GASTRONOMIQUES DE *Sologne*

ARTICLE II - INSCRIPTION

Les Candidats devront adresser leur inscription à l'aide du bulletin de participation ci-joint, à :

JOURNEES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE
13 rue du Tour de la Halle
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY.

La date limite du dépôt des candidatures est fixée au **samedi 16 octobre 2010**, le cachet de la poste faisant foi.

Le droit d'inscription est gratuit.

ARTICLE III : RECEPTION DES PIECES

Les pièces devront être déposées soit le **vendredi 29 octobre à partir de 17 h jusqu'à 20 h**, soit dans la **matinée du samedi 30 octobre entre 6h00 et 8h30**, dernier délai, en un **lieu qui sera précisé dans l'accusé de réception, après inscription**. Elles seront reprises le **dimanche 31 octobre, à partir de 19h00 et jusqu'à 21h00**.

IMPORTANT : les concurrents devront coller **sous** leur plat, leur nom, prénom, adresse, établissement et numéro de téléphone et prévoir une carte de visite aux mêmes mentions qui sera mise sur le plat après le passage des jurys.

Au moment du dépôt de leur pièce, les candidats recevront un numéro de concours qui leur sera réclamé lors de la distribution des lots et pour la reprise de la pièce.

Le Comité décline toute responsabilité vis-à-vis des exposants qui ne se conformeraient pas aux prescriptions du présent règlement, notamment pour la reprise des pièces.

Après le dépôt des pièces, les exposants ne seront plus admis sur les lieux pendant les opérations du jury.

ARTICLE IV : LE JURY

Les jurys seront composés de personnes compétentes et hautement qualifiées en matière de charcuterie, qui effectueront leur jugement entre **8h30 et 10h00 le samedi 30 octobre**.

Les travaux des membres du jury seront sous le contrôle des Maîtres SENTUCQ et TORQUATO, huissiers de justice à Romorantin.

LES DECISIONS DU JURY SERONT SANS APPEL

ARTICLE V : RESULTATS ET RECOMPENSES

1° - RESULTATS

Le jour et l'heure **de la remise de prix** seront indiqués sur l'accusé de réception, après inscription.

Il est impérativement demandé aux participants de se présenter en tenue professionnelle pour la remise des prix.

2° - RECOMPENSES

De très nombreuses récompenses

Un même candidat ne pourra se voir attribuer qu'un seul classement.

Sont placés HORS-CONCOURS, les vainqueurs de l'année précédente (quelle que soit la profession dans laquelle ils se présentent) et les M.O.F (Meilleurs Ouvriers de France) ainsi que les membres du Comité d'Organisation.

Selon l'appréciation des jurys, trois pièces jugées exceptionnelles (toutes professions confondues), seront récompensées par le Vase de Sèvres de la Présidence de la République, le Trophée des Journées Gastronomiques de Sologne et par le Trophée du Président.

Exception : Si le nombre de concurrents était inférieur à 2, l'attribution du premier prix serait à l'appréciation du jury.

ARTICLE VI : A NOTER

Les réalisations resteront la propriété de leurs auteurs. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en ce qui concerne la casse, la perte ou le vol des objets exposés et de leur support, tant pendant le transport que durant l'exposition elle-même.

Toutes photographies des candidats et de leurs pièces pourront être utilisées sur le site internet des Journées Gastronomiques de Sologne (www.romorantin.fr/jgs) sans que ceux-ci puissent prétendre à une quelconque rémunération ou contrepartie.

BULLETIN DE PARTICIPATION
EXPOSITION ARTISTIQUE DE PLATS FROIDS
Patronné par le CEPROC

A retourner **entièrement complété avant le SAMEDI 16 OCTOBRE 2010 à :**
JOURNEES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE
13, rue du Tour de la Halle
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY

| CANDIDAT | | EMPLOYEUR | |
|---------------------|-------|--------------|-------|
| Date de naissance : | Age : | PROFESSION : | |
| NOM : | | NOM : | |
| Prénom : | | | |
| Adresse : | | Adresse : | |
| CP | VILLE | CP | VILLE |
| Tél : | | Tél : | |
| E.mail : | | E.mail : | |

Dans quelle catégorie concourez-vous ? (Cocher la case correspondante)

PLUS DE 23 ANS MOINS DE 23 ANS

APPRENTI (pièce individuelle) - **Rappel** : date de naissance obligatoire
IMPORTANT : Les APPRENTIS de + de 18 ans doivent obligatoirement joindre à leur bulletin d'inscription la photocopie de leur contrat attestant de leur appartenance à cette catégorie.

Quelles sont les dimensions de la pièce présentée ? *mention obligatoire*

largeur profondeur

Attention : maximum autorisé = 0,70 m de profondeur et 1 m de largeur.

Le non-respect des dimensions pourra être une cause de mise hors-concours.

Il est impérativement demandé aux participants de se présenter en tenue professionnelle et chaussures de ville pour la remise des prix.

Après avoir pris connaissance et accepté toutes les clauses du règlement, je désire participer à l'**EXPOSITION ARTISTIQUE 2010**.

Je certifie sur l'honneur que la pièce présentée sera bien de ma fabrication et que j'appartiens bien à la catégorie dans laquelle je me suis inscrit.

Je m'engage à me présenter dans la catégorie HORS-CONCOURS si j'ai été nommé M.O.F. (Meilleur Ouvrier de France).

A : Le.....

Signature